



Appel à candidature en vue de bénéficier d'une bourse de Master dans le cadre des activités de formation du COI visant à encourager le transfert de technologie, la recherche et les études de troisième cycle. XV^e édition : septembre 2023 – juin 2024 ; septembre 2024 – juin 2025

Dans le cadre de ses activités de formation et de coopération technique visant à encourager la recherche et à renforcer les compétences des responsables techniques du secteur oléicole, le Conseil oléicole international prévoit d'octroyer quatre bourses pour le diplôme de Master en oléiculture et oléotechnie <http://www.masterolivicultura.org/> organisé en collaboration avec l'Université de Cordoue (UCO), la Consejería de Agricultura, Ganadería, Pesca y Desarrollo Sostenible de la Junta de Andalucía (CAP), l'Instituto Andaluz de Investigación y Formación Agraria, Pesquera, Alimentaria y de la Producción Ecológica (IFAPA), le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), la Fundación Patrimonio Comunal Olivarero (FPCO) et le Conseil oléicole international (COI).

Le programme de ce Master sera dispensé exclusivement en espagnol et un engagement à temps plein des boursiers est requis. Les conditions spécifiques et les détails du programme du Master figurent sur le site web : <https://www.masterolivicultura.org/>.

Les bourses du COI pour le Master en oléiculture et oléotechnie visent à former des professionnels dans les domaines de l'oléiculture et de l'oléotechnie, à encourager la recherche, à répondre à la demande croissante de techniciens spécialisés dans le secteur, à faciliter le transfert de technologies ainsi le partage d'informations et d'expériences et le développement des relations de coopération entre les participants.

Les bourses du COI sont destinées à couvrir les frais d'inscription, les frais de voyage au début et à la fin de chaque année académique et les indemnités mensuelles des étudiants (860 €). La gestion des bourses pourra toutefois être confiée à un autre organisme (généralement l'Université).

Les dossiers des candidatures doivent être envoyés **avant le 30 mars 2023** à iooc@internationaloliveoil.org et être accompagnés du formulaire de candidature joint en annexe I (un par candidat). Ils doivent également être mis en ligne sur http://www.masterolivicultura.org/cont12_fr.html

Les participants au Master devront remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire, de préférence en agronomie, industries agricoles ou technologie des aliments,
- Connaissance suffisante de l'espagnol, langue de déroulement des cours,
- Compréhension écrite de l'anglais, nécessaire pour comprendre certains documents distribués durant le cours.
- Avoir une formation ou une première expérience dans le secteur oléicole.



Une copie des documents suivants devra être envoyée au COI et à l'université avec le formulaire de candidature :

- Carte nationale d'identité (ou passeport)
- Diplôme universitaire
- Relevé de notes
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation

Le programme de Master se déroule sur deux années académiques : la première année couvre le cours de spécialisation de troisième cycle et la deuxième année sera consacrée à l'initiation à la recherche menant à la préparation d'une thèse.

Seuls les étudiants ayant réussi tous les examens du cours de spécialisation avec une note supérieure à 7/10 en première année se verront attribuer une bourse de deuxième année. Le sujet de la thèse conditionnera également l'attribution de la bourse pour la deuxième année du programme de Master.

Ces bourses ne seront attribuées qu'aux ressortissants des pays membres du COI qui remplissent toutes les conditions stipulées et qui auront été sélectionnés à l'issue du processus de sélection.

Le soutien du chef de délégation ou d'une organisation officielle de l'administration publique du pays membre sera considéré comme un atout.

La présentation des candidatures n'oblige en aucun cas le COI à sélectionner les candidats soutenus par ses Membres.

L'attribution des bourses est soumise aux disponibilités budgétaires du COI.

Pour la sélection des participants, il sera tenu compte des éléments du dossier du candidat. Les principes régissant la bourse, les critères d'exclusion, de sélection et d'attribution pour permettre une évaluation ultérieure sont définis à l'annexe II.

Veuillez noter que certains candidats peuvent être exclus du processus de sélection et que le COI peut également demander des justificatifs supplémentaires aux candidats ou leur demander de clarifier les pièces justificatives.

Avant le début du cours, les participants devront justifier qu'ils disposent d'une assurance santé. La Direction du Master (UCO) pourra fournir des renseignements à ce sujet.